4 novembre 2025 | CALYSTA



Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2025

CALYSTA



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 04 novembre 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 30 janvier 2025 sous réserves d'incidents

Suivant acte SSP du 28/01/2025 il a été constitué une SASU dénommée :

CALYSTA

Capital social: 1000 euros.

Siège social: 67 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce d'optique, lunetterie et tous appareils et fournitures accessoires, la fabrication de lunettes, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : AN PARTICIPATIONS, société civile au capital de 1000 € dont le siège se situe Rue du Comtat Venaissin 84600 VALREAS immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 843081472



4 novembre 2025 | CALYSTA



Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2025

représentée par sa gérante Mme Aurélie NICOLAS

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

 $\textbf{Clause d'admission}: Tout \ associ\'e \ peut \ participer \ aux \ assembl\'ees \ quel \ que \ soit \ le \ nombre \ de \ ses$

actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AVIGNON.